

COORDINATION DES PARCOURS

De quoi parle-t-on?

Quels développements locaux?

Etienne BILLOT, Directeur de la Stratégie et de la Performance

Dr Jean-Marc SIMONPIERI, Médecin de Santé Publique, DSP/PEPS

Paolo FERREIRA, Appui au pilotage stratégique OIIS



Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

La loi de santé...

développe les parcours de santé

- **Reconnaître** les équipes de soins primaires et la constitution de communautés professionnelles territoriales de santé
- **Organiser** les fonctions d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes



STRATÉGIE
NATIONALE
DE SANTÉ



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES



Vers une Plateforme Territoriale d'Appui à la Coordination pour la Réunion

Une explosion des maladies chroniques à la Réunion

— Un territoire en pleine transition démographique et épidémiologique :

- Plus de 100 000 personnes porteuses d'une maladie chronique.



Vers une médecine de parcours

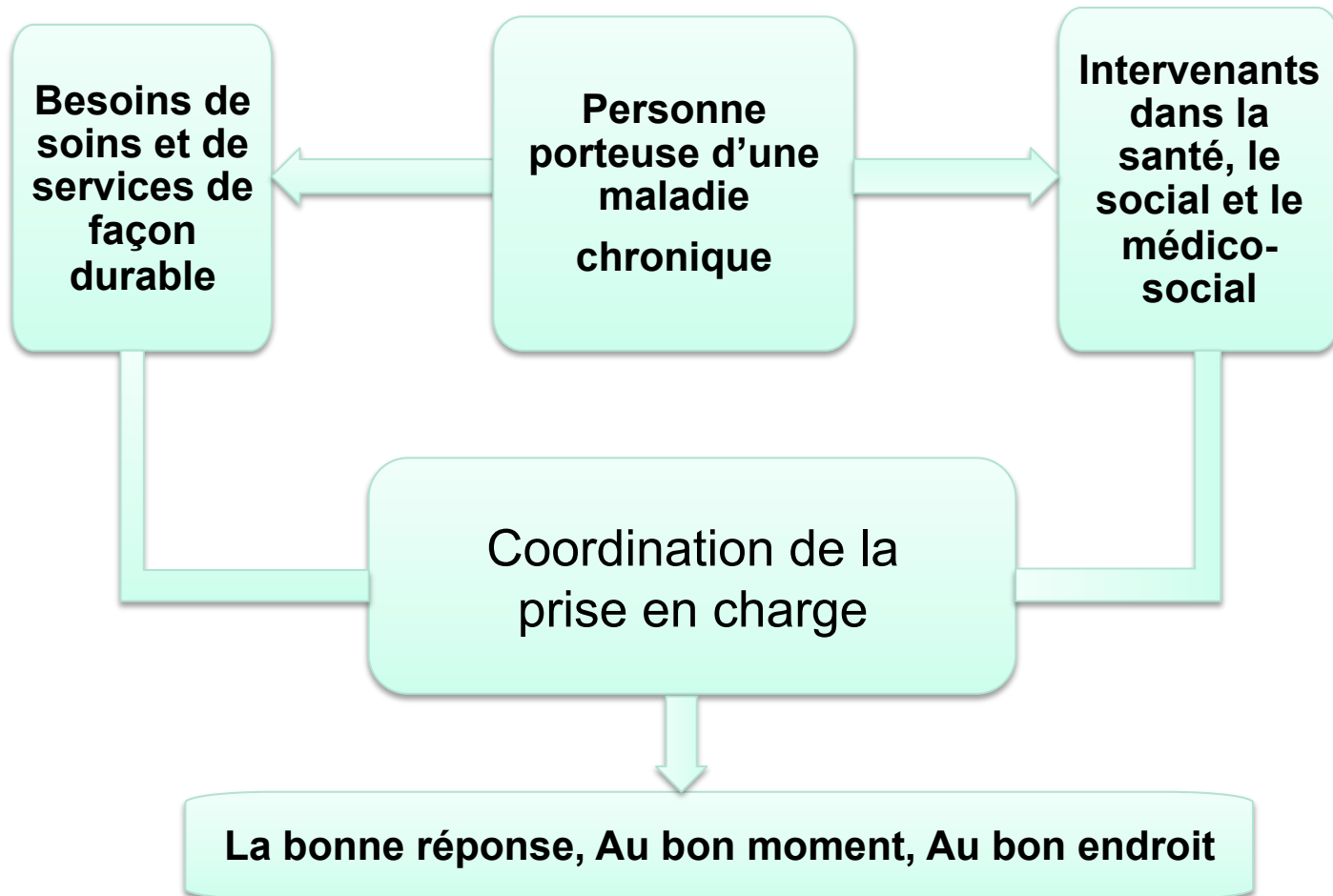
- Une temporalité particulière des maladies chroniques,
- Du cure au care,
- La multiplication des intervenants,
- La mobilisation des secteurs santé, médico-social et social.

Parcours
de soins

Parcours
de santé

Parcours
de vie

La nécessaire cohérence entre les intervenants



Le médecin généraliste Coordinateur du premier recours

— Couteau suisse de la
médecine de premier
recours,



- Le plus souvent seul,
- Equipe de soins primaires,
- Liaison avec le second recours libéral,
- Liaison avec les établissements de santé.

Les facilitateurs de la coordination

- Echanges d'informations entre intervenants,
- Connaissances des ressources disponibles,
- Exercice de la pluri-professionnalité,
- Cohérence entre les pratiques professionnelles.

Fonctions d'appui aux professionnels de premier recours

— Ensemble des activités nécessaires à
l'organisation des parcours **mais** ne
pouvant être effectuées par les
professionnels du premier recours.

Les objectifs de la fonctions d'appui

- Aider à la prise en charge des personnes porteuses d'une maladie chronique,
- Aider à l'organisation du travail pluridisciplinaire.



Le projet de Plateforme Territoriale d'Appui à la Coordination

Répondre aux besoins d'appui des équipes de premier recours pour fluidifier les parcours des personnes porteuses de maladies chroniques.



- La **coordination** du parcours est assurée par le médecin traitant.
- Elle peut nécessiter la **mobilisation ponctuelle ou continue** de plusieurs professionnels du territoire (médecins, paramédicaux, acteurs du social...).
- Selon la complexité de la situation du patient, le médecin et les équipes de 1^{er} recours ne disposent pas forcément de **ressources suffisantes** pour assurer la prise en charge et la coordination du parcours du patient.



Niveaux d'appui proposés aux professionnels de santé

COORDINATION ORGANISÉE PAR LE MÉDECIN TRAITANT

- Situation médicale non complexe
- Coordination directe par le MT

Aide à la pratique

- PARTAGE DE L'INFORMATION PATIENT,
- REPERTOIRE DES RESSOURCES,
- DEMARCHE ETP,
- RÉFÉRENTIELS,

- Malades chroniques avec risques +
- Le MT coordonne une équipe de soins primaires

Appui métier

- FORMALISATION PPS,
- USAGES TÉLÉMÉDECINE,
- TRANSITION HÔPITAL/VILLE,
- REPÉRAGE RÉ-HOSPITALISATIONS,
- AIDE À L'ÉLABORATION DE PROTOCOLES PLURI-PROFESSIONNELS.

BESOIN D'UNE COORDINATION EXTERNE D'APPUI – GESTION DE SITUATIONS COMPLEXES

- Personnes MC+ en situation complexe
- Demande par le MT d'un appui formalisé

Coordination d'appui

- AIDE POUR L'ACCÈS DU PATIENT AUX PRESTATIONS SOCIALES ET AUX SOINS,
- ELABORATION, SUIVI ET COORDINATION DU PPS,
- SUIVI ET COORDINATION DU PLAN D'AIDES,
- ARTICULATION VILLE/HÔPITAL



Merci pour votre attention